Ti-Kear Lopre

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212901268-20260615-2026_11-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE BREST
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS

COMMUNE DE LOC-BREVALAIRE
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-11 DU 5 JUIN 2026

Nombre de Conseillers : - En Exercice : 11
- Présents : 9
- Votants : 10
- Procurations : 1

Date de la Convocation : 1er JUIN 2026
Date de l'affichage : 1er JUIN 2026

Le cinq Juin deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe LE POLLÈS, Maire.

PRÉSENTS : **Philippe LE POLLÈS, Annie MOUSSET, Anthony AUFFRET, Aurélie GRAUX, Tony ROUDAUT, Laurence CHOPIN, Yoann COLIN, Laurie ROUDAUT, Eric L'HOUR**
ABSENTS EXCUSES : **Aurélie TURBELIER (Procuration à Yoann COLIN) - Claude ABARNOU**
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : **MOUSSET Annie**

Objet **:**
Elections sénatoriales (instruction du 6 mai 2026 du ministre de l'intérieur)
Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

Mr Le Maire rappelle que l'ensemble des dispositions juridiques et techniques à prendre en compte pour la désignation par les conseils municipaux de leurs délégués et suppléants au collège sénatorial est contenue dans l'instruction nationale INTP261165C du ministre de l'intérieur aux préfets et aux maires du 6/05/26, communiquée par message du bureau des élections de la préfecture du 7/05/26.

C'est à cette instruction nationale qu'il convient de se référer pour la préparation et la mise en œuvre de cette étape importante (5/06/26) qui précède les élections sénatoriales proprement dites (27/09/26) Le Finistère devant remplacer ses sénateurs en 2027.

Document de référence également : Le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 fixant le nombre et les modalités de désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants au collège sénatorial.

Le Conseil Municipal de LOC BREVALAIRE était invité à déterminer, ce jour, 1 Titulaire et 3 Suppléants pour ces élections sénatoriales.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** et à 10 voix pour :

➢ **DÉCIDE DE NOMMER :**

Pour le titulaire : Monsieur Philippe LE POLLES

Ti-Kear Lopre

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE BREST
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 029-212901268-20260615-2026_11-DE

COMMUNE DE LOC-BREVALAIRE
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-11 DU 5 JUIN 2026

Pour les 3 suppléants :

- **Madame Annie MOUSSET**
- **Madame Aurélie GRAUX**
- **Monsieur Eric L'HOUR**

Le Maire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3 contour Motte – 35000 RENNES dans un délai de deux mois à compter de la publication faite le 15 Juin 2026,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de sa publication et de la transmission en Préfecture le 15/06/2026.

Fait à Loc-Brévalaire, le 15/06/2026
Le Maire, Philippe LE POLLÈS

MAIRIE DE LOC-BREVALAIRE (Finistère)

Fait à **LOC-BREVALAIRE**
Le **15 Juin 2026**,
Le Maire,
Philippe LE POLLÈS

MAIRIE DE LOC-BREVALAIRE (Finistère)